

**Négociation Développement RH  
du 11 février 2010 : Formation à  
l'initiative de Radio France**

L'instrument de travail de la direction est son « projet global », c'est-à-dire l'Orientation pour la négociation de l'accord collectif jointe à notre dernier journal. Un document si succinct, considérant l'enjeu de ces négociations, que les OS protestent dès le début de la séance.

**// LE TEMPS PASSE... LA DIRECTION N'A  
TOUJOURS RIEN DE CONCRET À MONTRER**

Patrice Papet répond longuement à ce qu'il qualifie juste d'« inquiétudes », en certifiant qu'il ne veut pas remettre en cause les métiers. Ce que proposera la DRH, assure-t-il, sera plus favorable pour les salarié-es que le système actuel en termes de progression de carrière... Ben voyons ! Les patrons de l'audiovisuel public auraient dénoncé les conventions juste pour le plaisir de les améliorer ? On a du mal à le croire...

Et comment parler d'amélioration avec un système qui, quoi qu'en en dise Papet, va supprimer les automatismes et renforcer l'individualisation ? Comment y croire, alors que les syndicats devront se contenter, en guise de contrôle paritaire, de l'examen du sort des « oubliés » au bout de 5, 6, voire 7 ans sans promo - ce qui veut dire, au passage, qu'on ne pourra mesurer concrètement les effets de ce système qu'au bout de plusieurs années !

Du point de vue de Papet, le rôle des OS serait uniquement de défendre les cas « anormaux ».

**// MÉTIERS : LA DIRECTION PRÉFÈRE PARLER  
D'EMPLOIS**

Pour la définition des métiers, la DRH veut un texte qui ne soit pas obsolète dans les mois qui viennent. La CGT lui précise que l'on est passé de l'analogique au numérique avec l'actuelle convention collective.

Papet affirme que la direction est attachée aux métiers : parler d'emplois, dit-il, ce n'est pas les remettre en cause car dans les métiers, il y a différents emplois. Mais pour la CGT, dans les métiers, il y a surtout une qualification, de la formation et de l'expérience, autant de critères qui disparaissent dans la notion d'emploi.

Bref, on ne constate aucune variation dans le discours de la DRH qui se contente de reprendre les textes existants, avec des oublis (mais en sont-ce vraiment ?), parfois importants, que les OS corrigent durant la négo.

**// REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LE TEXTE  
DÉVELOPPEMENT RH**

Les OS demandent que le changement de ville d'affectation soit précisé comme critère de la

ATELIER DE REPROGRAPHIE ET DE MECANIQUE - Novembre 2011



mobilité, en même temps que le changement de direction et/ou de la nature du poste tenu. La direction est d'accord. Les syndicats demandent également à ce que les mobilités à l'étranger s'accompagnent de la prise en charge par Radio France de deux allers-retours en France par an. La direction refuse.

**La CGT demande :** que pour une mobilité d'une durée inférieure à un mois, ce soit le principe des frais de missions qui soit appliqués.

## // LA DIRECTION IMPOSE LA MOBILITÉ « VOLONTAIRE »



Lors de la précédente réunion de négociation sur le Développement RH, la CGT avait proposé un amendement où Radio France s'engagerait à ne pas faire figurer de clause de mobilité dans les contrats de travail – une clause qui n'existe pas pour l'instant. La direction ne s'y était pas opposée et nous avait demandé de rédiger une proposition. Finalement l'idée de cet amendement n'est pas retenue par la direction. Papet explique que faire bouger un cadre peut être bénéfique pour lui et que, de toute façon, il est inutile d'introduire un tel amendement dans le contrat de travail puisque la loi interdit de faire bouger un/e salarié-e sans compensations.

Mais la CGT ne demande pas qu'il y ait des compensations ! Elle veut qu'on ne puisse pas, à l'avenir, obliger un salarié à bouger contre son gré et que ce ne soit pas un motif de licenciement s'il refuse... Côté direction, le sujet est clos.

**Les OS demandent :** concernant la compensation du loyer en cas de mobilité, que le/la salarié-e qui déménage à Paris soit dédommagé en partie si son logement est plus grand.

## // FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour les formations liées au métier de journaliste, la CGT réitère sa demande d'une garantie

de faire appel aux organismes reconnus par la profession, ou à l'Ina.

### La CGT demande :

- d'ajouter dans le texte définissant le champ d'action de la formation professionnelle, que celle-ci participe au développement des qualifications aussi bien qu'à celui des compétences,
- au sujet des CIF, de reprendre l'article 8 de la convention collective. Elle propose aussi d'ajouter qu'à l'issue de son congé, le /la salarié-e retrouve un poste de travail correspondant à sa qualification et à sa rémunération antérieures, mais aussi « qu'aucun élément substantiel de son contrat ne soit modifié ». La direction prend note.

### Les OS demandent :

- que le bilan d'étape puisse avoir lieu plus d'une fois tous les 2 ans. La direction est d'accord pour écrire : « il/elle bénéficie d'un bilan d'étape professionnel au moins tous les 2 ans »,
- que soit ajouté un paragraphe sur les passe-relles repris de la CCCPA, un autre sur les formateurs repris de l'accord formation, et un troisième sur l'accès à la formation pour les précaires (repris de l'accord journalistes sur les précaires).

## // DES NOUVELLES DE FRANCE TÉLÉVISION

Les négociations sont suspendues à la demande des OS qui exigent le retrait du projet de la direction. L'intersyndicale de France Télévision a demandé à rencontrer le président De Carolis et travaille sur un projet alternatif. Suivant les réponses que donnera De Carolis jeudi, les OS reprendront les négos vendredi ou pas.



suite au N° 6

« En cassant les perspectives d'amélioration des carrières, comme elle le fait depuis 1990, l'économie a désenchanté le monde du travail. Si les Français aiment moins le travail, c'est que la politique du bâton a remplacé la politique de la carotte au sein des entreprises. » Patricia Sudolski , 2005.